

Ponts Naturels 2011

Force Ouvrière convainc l'administration à proposer 1 pont supplémentaire aux agents de la DDFIP du Pas de Calais !

Souvenez-vous...

Dans un courriel du 11 janvier dernier, notre direction locale nous demandait, par le biais des Chefs de service:


« L'année 2011 compte trois ponts naturels le 3 juin (vendredi de l'Ascension), le 15 juillet et le 31 octobre (lundi de Toussaint). **Après concertation en CTPD du 6 janvier 2011**, il est proposé de retenir deux de ces trois dates, à savoir les 15 juillet et 31 octobre qui se situent pendant des périodes de vacances scolaires. Afin d'arrêter une décision applicable à l'ensemble des services de la Direction, il vous est demandé de consulter vos collaborateurs afin qu'ils expriment clairement leur choix : sont-ils favorables aux deux ponts naturels (15 juillet et 31 octobre) ? sont-ils favorables à un seul des deux et lequel : celui du 15 juillet ou celui du 31 octobre ? »

Très surpris de citer une « **concertation en CTPD du 6** » avec les Organisations syndicales, la section locale **FO DGFIP62** était intervenue une première fois pour signaler cette approche pour le moins erronée. En effet, **FO** était présente lors de ce CTPD du 6 janvier et à aucun moment, ce sujet des ponts naturels n'avait été abordé. En toute bonne foi, la Direction locale nous indiquait son erreur sur la date et devait préciser qu'il s'agissait du CTPD du 15 décembre. Certes, ce sujet avait été abordé le 15 et le Président nous avait semblé ouvert à la possibilité de consulter tous les agents sur tous les ponts, précisant même que le pont du 3 juin lui semblait « immuable ». Mais, en aucun cas, un quelconque consensus ou une ébauche de concertation n'avait été trouvé sur 2 dates.

Aussi, lors du CTPD du 10 Février 2011, la délégation **FO DGFIP62** a donc tenu à remettre les choses au point fermement. Les agents ont voté à près de 87% pour prendre ces 2 ponts, et l'immense majorité des agents du Pas de Calais aurait souhaité être consulté afin de pouvoir prendre ces 3 ponts. Celui de l'Ascension étant idéalement situé en fin de période de déclaration, il permettrait à **tous les services**, y compris ceux rudement mis à contribution depuis le début de la campagne IR, de bénéficier de la possibilité de prendre 4 jours de repos, sans avoir à se soucier de la règle contraignante des 50% d'agents devant être présents dans les services.

Face à ces éléments, l'administration a donc logiquement reconnu que la possibilité de prendre un 3^e ponts naturels devait être étudiée. Ainsi, à la revendication faite par les représentants **Force Ouvrière** de consulter les agents sur ce pont de l'Ascension, **la Direction locale a donc accepté de relancer une consultation départementale sur la date du 3 juin**, les 15 juillet et 31 octobre étant actés.

Pour information, la section locale **FO DGFIP62** a sondé une partie des personnels de la DDFIP du Pas de Calais et les résultats sont sans équivoque, plus de 85% des agents auraient souhaité être consultés sur les 3 ponts et pouvoir en bénéficier.

BULLETIN D'ADHESION 	NOM :	PRÉNOM :
	Pour la filière fiscale n°DGI :	
	GRADE :	QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL :%
	AFFECTATION :	
déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFIP)		
Fait à		le
		(signature)
→ 66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu		